

Ch. du Crêt 2

1110 Morges Tél. 021 804 2141 Fax. 021 804 2140 Aux services des hôpitaux desservis par la PIC

Morges, le 30 octobre 2025

## Mise à jour des modalités d'administration du furosémide intraveineux (Lasix®)

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que suite à de nouvelles données en notre possession et afin d'harmoniser les pratiques interhospitalières, il n'est désormais plus nécessaire d'utiliser des seringues opaques et poches de protection pour l'administration du furosémide intraveineux. [1-4]

Bien que la lumière puisse engendrer une coloration des ampoules, celle-ci n'altère pas l'efficacité du produit. [1-2]

## Pour rappel:

- toute perfusion doit être effectuée à l'abri de la lumière directe du soleil.
- les emballages doivent toujours être protégés de la lumière avant leur utilisation.

Les documents concernés par cette modification de modalité d'administration (MMI, Médicaments injectables et lumière) ont été mis à jour.

En vous remerciant de transmettre cette information à vos équipes, et en restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jérémy Jeanbourquin Pharmacien clinicien Prof. Nicolas Schaad Pharmacien-chef

## Références :

- [1] Informations transmises par le fabricant Sanofi® (avril 2025)
- [2] Monographie Lasix® disponible sur www.swissmedicinfo.ch (consulté le 24.10.2025)
- [3] Fichier d'Administration des Médicaments Injectables (FAMI), Service de Pharmacie, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)
- [4] Van der Schaar JAJ, Grouls R, Franssen EJF, Crul M. Stability of Furosemide 5 mg/mL in Polypropylene Syringes. Int J Pharm Compd. oct 2019;23(5):414-7